



As t on le droit de se partager les biens d une personn

Par **balden**, le **13/04/2010** à **17:08**

Bonjour,

j habite l ardeche ,mon pere remarié a calais esr decédé ,mais reste mes freres et soeurs et la famille de ma beel-mere ,celle-çi est hospitalisée depuis plusieurs mois ,pour ne plus payer le loyerles membres de la famille rende le logement sans que ma belle-mere soit d accord car elle se croit chez elle et on ne l a contrarie pas et puis en ce moment tous se partage les biens vaisselle meubles ect on m a proposé de reclamer quelque chose je refuse car elle est vivante as - t on le droit de proceder ainsi ??? ce sont les neveux qui avec une de mes soeurs ont pris l initiative